

## Commune de MAILLY-RAINEVAL

### PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 24 Mai 2022

**Convocation** : le 10 Mai 2022

**Affichage** : le 31 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

**Présents** : Mesdames Carole CHARLES, Emmanuelle FIRMIN, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs, Xavier FAUVEL, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Vincent RICHARD, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

**Représenté(es)** : M<sup>r</sup> Gilles BRULÉ par M<sup>r</sup> Francis MOURIER.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>r</sup> Philippe GOBLET.

**Approbation du Procès-verbal du conseil du 05 Avril 2022** :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

**Élections Législatives 2022** :

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil municipal que les élections législatives auront lieu les dimanche 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h.

#### *Élections Législatives – Dimanche 12 Juin 2022*

<i>8h00-10h00</i>	<i>Gilles BRULÉ</i>	<i>Xavier FAUVEL</i>
<i>10h00-12h00</i>	<i>Francis MOURIER</i>	<i>Emmanuelle FIRMIN</i>
<i>12h00-14h00</i>	<i>Tatiana VIALLANEIX</i>	<i>Alexandre SOMMER</i>
<i>14h00-16h00</i>	<i>Linda HOREMANS</i>	<i>Vincent RICHARD</i>
<i>16h00-18h00</i>	<i>Carole CHARLES</i>	<i>Philippe GOBLET</i>

#### *Élections Législatives – Dimanche 19 Juin 2022*

<i>8h00-10h00</i>	<i>Gilles BRULÉ</i>	<i>Xavier FAUVEL</i>
<i>10h00-12h00</i>	<i>Francis MOURIER</i>	<i>Emmanuelle FIRMIN</i>
<i>12h00-14h00</i>	<i>Alexandre SOMMER</i>	<i>Vincent RICHARD</i>
<i>14h00-16h00</i>	<i>Tatiana VIALLANEIX</i>	<i>Christophe TAHON</i>
<i>16h00-18h00</i>	<i>Christophe TAHON</i>	<i>Philippe GOBLET</i>

**Divers devis en cours :**↳ **Délibération 11.2022** : Aménagement de la Place Public.

Afin de permettre l'aménagement de la Place Public, M<sup>r</sup> le Maire a fait établir des devis et les soumetts aux membres du Conseil Municipal.

Il s'agit des devis suivants :

↳ L'entreprise de M<sup>r</sup> Roland DAVAUX : concernant la réalisation de 2 terrains de pétanques sur la place du Pilori, estimé à 4 423.25 € HT soit 5 307.90 € TTC qui se présente de la manière suivante :

- ↳ Conception de 2 terrains de pétanques de 15 m x 5 m,
- ↳ Nivellement du terrain,
- ↳ Pose d'une bordure d'arrêt en bois autour des terrains de 80 m de long,
- ↳ Mise en place d'un géotextile route,
- ↳ Pose de 8 cm de schiste 0/6 spéciale pétanque.

↳ La société Challenger : pour l'achat de 2 tables de pique-nique en bois de forme ronde comprenant 8 assises en remplacement des 2 bancs existants sur la place du Pilori. La pose pourra être effectuée par M<sup>r</sup> Roland DAVAUX. Les 2 bancs seront démontés et réinstallés dans la commune.

L'achat de 2 tables ronde est estimé à 1 924 € HT soit 2 308.80 € TTC.

Nous installerons également des poubelles avec des indications de tris.

↳ L'entreprise CORNILLEAU : pour l'achat d'une table de ping-pong qui pourrait être installée sur la place du Pilori.

La valeur de cette table de ping-pong est de 550 € HT soit 660 € TTC.

Des devis sont en cours de réalisation pour une possibilité d'éclairage en vue des diverses manifestations sur la place du pilori.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de réserver une suite favorable à ces propositions. Enjoignent M<sup>r</sup> le Maire à présenter un dossier et de solliciter toutes subventions susceptibles d'être accordées.

Le Conseil Municipal donne également son accord à l'unanimité des membres présents pour effectuer le versement d'un acompte de 30 % à la commande.

↳ **Délibération 12.2022** : Travaux de voirie – Fonds de concours de la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

M<sup>r</sup> le Maire précise au conseil municipal que la commune peut prétendre au fonds de concours voirie de la Communauté de Communes pour les travaux prévues rue de Louvrechy, rue Haute, rue Charles de Gaulle et route départementale s'élevant à 54 005.96 € HT frais de maître d'œuvre inclus.

Ce fonds de concours est limité à 30 % du montant HT des travaux + frais de Maître d'œuvre soit 16 201.78 € HT ramené à 50 € par habitant soit pour 300 habitants 15 000.00 € HT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ↳ De solliciter le fonds de concours de la CCALN pour les travaux précités
- ↳ D'approuver le plan de financement ci-après :
  - Montant total des travaux HT et frais maître d'œuvre : 54 005.96 € HT
  - Fonds de concours de la CCALN 2022 au taux de 30 % et 50 € par habitants : 15 000.00 € HT
  - Reste à charge : 39 005.96 € HT financés par les fonds propres de la commune

- ↪ D'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à cette décision et en particulier la convention avec la CCALN actant les conditions d'exécution des travaux retenus.
- ↪ De programmer ces travaux en septembre 2022 dans le cadre du groupement de commande de travaux de voirie de la CCALN.

### **Fête Nationale et Fête du Village :**

#### ↻ Fête Nationale :

Inventaire à effectuer concernant les lampions et torches.

**13 juillet 2022 : 21h30 :** Rassemblement à la Mairie.

**22h00 :** Retraite aux Flambeaux (défilé dans les rues).

**23h00 :** Pot de l'amitié offert par la Mairie.

**14 juillet 2022 : 11h00 :** Cérémonie au Monument aux Morts ;

Clique du Plessier - Rozainvillers ;

Dépôt de gerbe ;

Vin d'honneur ;

#### ↻ Fête du Village :

##### ➤ **Délibération 13.2022 :** Tarifs Fête du Village

M<sup>r</sup> le Maire demande à son Conseil Municipal de fixer les tarifs de la Fête du Village qui est organisé tous les ans le deuxième week-end de septembre.

**Après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal **décide à la majorité des membres présents,** de fixer les tarifs suivants :

↪ Cochon à la broche avec garniture (adulte) :	10 €
↪ Cochon à la broche avec garniture, fromage et tarte (adulte) :	13 €
↪ Jambon à la broche avec garniture et glace(enfant) :	6 €

##### ➤ Écocup :

M<sup>r</sup> le Maire représente à son conseil le projet des éco-cup pour la fête du village. L'atelier GOBELET.FR propose 500 éco-cup d'une valeur de 240 € HT soit 288 € TTC.

Après réflexion, les membres du conseil acceptent à l'unanimité des membres présents cette proposition et autorise M<sup>me</sup> Emmanuelle FIRMIN à effectuer toutes les démarches pour l'achat des 500 écocup.

### **Points sur les différentes commissions :**

#### ↪ Ruissellement :

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs réunions ont eu lieu avec les agriculteurs. Le 17 Mai à Grivesnes pour le bassin versant d'Ainval et le 18 Mai à Mailly-Raineval pour le bassin versant de Mailly-Raineval.

Le bureau d'étude propose par l'intermédiaire de SOMEA (Chambre d'Agriculture) un diagnostic pour chaque agriculteur en juin 2022.

↳ PLUi :

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs réunions se sont succédées sur les diagnostics agricoles dans 47 communes et rencontres prévue avec ces derniers. La dernière réunion a eu lieu à Mézières - en - Santerre le 18 Mai sur les statistiques et chiffre de la Com de Com à 47 communes.

↳ Eau et Assainissement :

M<sup>r</sup> Francis MOURIER nous informe que le rebouchage du puit au château d'eau sera effectué sur la période Juillet / Août / Septembre avec des consignes particulières de la CCALN du service des eaux et de l'ARS.

- ⇒ Selon les résultats des prélèvements d'eau demandée par l'ARS
- ⇒ La durée de la fermeture du captage pourrait varier
- ⇒ La distribution de pack d'eau pour 1 ou plusieurs jours
- ⇒ Des consignes pour les habitants

**Questions diverses :**

↳ Droit de préemption :

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes Avre Luce Noye lui a délégué l'exercice du droit de préemption urbain par arrêté en date du 10 Mai 2022.

↳ Boîte à Livres :

M<sup>me</sup> Tatiana VIALLANEIX propose aux membres du conseil municipal la création d'une ou deux boîtes à livres dans la commune, ainsi que son emplacement au croisement (rues de Louvrechy, Rouvrel et haute) ou autres emplacements.

Après réflexion, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents pour effectuer les démarches nécessaires (Devis, localisation).

↳ Terrain rue des Buviers :

M<sup>r</sup> le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il existe un terrain situé rue des Buviers appartenant au Domaine d'une surface de 371 m<sup>2</sup> environ, qui pourrait être transformé en terrain de jeux pour enfants.

Après réflexion, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents pour effectuer les démarches auprès des domaines pour la valeur du terrain sans engagement direct et en attente d'un accord officiel à suivre.

↳ Colline de sapins :

M<sup>me</sup> Tatiana VIALLANEIX demande quelle est l'évolution de la plantation de la colline de sapins. M<sup>r</sup> le Maire lui indique que nous avons une reprise de 80 % des plantations.

↳ Cimetière :

M<sup>me</sup> Tatiana VIALLANEIX demande s'il serait possible d'alimenter le cimetière en eau (robinet) et d'améliorer le point des déchets verts et plastiques.

M<sup>r</sup> le Maire lui indique qu'il fera effectuer un devis pour l'alimentation en eau par le service des eaux de la Com de Com et possibilité de composteur et poubelle pour les plastiques.

☞ Scolaire :

M<sup>me</sup> Emmanuelle FIRMIN demande s'il serait possible d'allouer une subvention pour l'école de Rouvrel afin d'effectuer un voyage scolaire sur l'année 2023.

M<sup>r</sup> le Maire lui indique qu'il faut que les enseignantes établissent leur budget répartissant les frais et après qu'ils sollicitent les 6 communes afin d'octroyer une subvention.

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil municipal que nous avons reçu une facture de 430 € du Site en Val de Noye, concernant les frais de scolarisation de Jean- Pierre BARDEL en Classe ULIS (spécialisée).

Après avoir entendu l'exposé de M<sup>r</sup> le Maire, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents pour régler cette facture de 430 €.

☞ Demande de M<sup>me</sup> Céline BILLOT :

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil que nous avons reçu un mail de M<sup>me</sup> Céline BILLOT sis au 2 bis A rue de Thory. Ce mail nous signale un creusement sur le trottoir de M<sup>me</sup> BILLOT, plus précisément à leur entrée d'habitation qui engendre des dégâts sur leurs véhicules. M<sup>me</sup> BILLOT, nous indique en avoir informé son propriétaire M<sup>r</sup> PRONIER et d'avoir effectué le remblaiement de celui-ci par des cailloux.

M<sup>r</sup> le Maire indique aux membres du conseil qu'il prendra contact avec M<sup>me</sup> BILLOT et le propriétaire Mr PRONIER.

☞ Sécurité routière :

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil qu'un miroir sera installé à l'angle de l'église et du monument aux morts pour des raisons de sécurité.

☞ Peupliers du Marais :

M<sup>r</sup> le Maire indique aux membres du conseil qu'un devis est en cours pour la vente des peupliers les plus âgés en périphérie du Marais de St Ribert.

Le conseil municipal demande d'effectuer une proposition de récupération (tête de peupliers) par les habitants de la commune avec engagement ou sinon c'est broyage sur place par l'entreprise prestataire d'abattage.

☞ Rue de Louvrechy :

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil que des sapins sont malades rue de Louvrechy. Une intervention est prévue en automne par M<sup>r</sup> Roland DAVAUX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Fait à Mailly-Raineval,  
Le 31 Mai 2022